



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique et réglementation

Question écrite n° 58939

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le projet de permettre aux bus, taxis et véhicules de covoiturage de circuler sur les bandes d'arrêt d'urgence au moment des heures de pointe. Certaines associations craignent toutefois que cette idée n'augmente les comportements à risques et ne multiplient les accidents. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur ce projet et les mesures d'encadrement qui seront prévues si ce dispositif, actuellement expérimenté localement, venait à être généralisé.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58939

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2014](#), page 5436

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)